

Montréal, le 16 décembre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Me Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**ET :** Les personnes intéressées du dossier R-3780-2011

**Objet : Demande relative à la prolongation du programme d'achat d'électricité  
produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle  
Dossier de la Régie : R-3870-2013**

---

Le 10 décembre 2013, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) une demande relative à la prolongation du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle.

Cette demande fait suite à l'édiction, par le gouvernement, le 20 novembre 2013, du décret numéro 1219-2013 concernant une modification du décret numéro 1086-2011 du 26 octobre 2011, modifié par le décret numéro 530-2012 du 23 mai 2012, concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle.

Ce décret est joint à la demande du Distributeur.

La Régie entend traiter cette demande sur dossier et publie l'avis ci-joint sur son site internet. La Régie demande au Distributeur d'afficher, dans les meilleurs délais, ce même avis sur son site internet et de le publier dans l'édition du **18 décembre 2013** des quotidiens suivants : Le Devoir, La Presse, Le Soleil et The Gazette.

La Régie demande également au Distributeur de communiquer cet avis aux personnes intéressées du dossier R-3780-2011 portant sur la demande d'approbation des modalités du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle ainsi qu'à toute autre personne qui, à sa connaissance, pourrait être intéressée à l'examen de cette demande. La Régie demande enfin au Distributeur de l'informer des moyens pris pour aviser les personnes intéressées par le présent dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as  
p.j.